

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2013

Le onze février deux mil treize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie.

PRESENTS : Mmes RIOCREUX, FRAISSE, BATONNEAU, BENESTON, LAVIELLE, Mrs BOISDRON, POTIRON, GUILBAUD, HALLIEN, NION

EXCUSES : Mmes CHILON, DEZE, Mr GILBERTON.

ABSENTE : Mme PAINBLANC

Il est donné lecture du compte-rendu du 07 janvier 2013. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

- Madame BATONNEAU donne un compte rendu de la réunion technique, organisée par la Société d'Horticulture de Touraine, qui a eu lieu le 28 janvier 2013.
Cette réunion avait pour thème l'Organisation du concours « Fleurir la France » et le bilan 2012. La 1^{ère} partie était consacrée aux témoignages de communes (Villedomer, Le Coudray-Macouard, Veuil).
La 2^{ème} partie portait sur des thèmes techniques tels que l'intervention des architectes paysagers dans les communes, l'indispensable CCTP pour le choix, la plantation et le suivi des jeunes arbres en milieu urbain, l'utilisation règlementée des produits phytosanitaires.
- Monsieur HALLIEN donne connaissance d'un premier devis concernant la fourniture et pose de panneaux d'information aux aires de jeux pour un montant de 1013.54 € TTC. Il propose de soumettre de nouveaux devis au Conseil Municipal.
- Monsieur POTIRON donne un compte rendu de la réunion du SMIPE VTA notamment sur les aspects budgétaires qui ont été présentés dans le cadre de l'élaboration du budget 2013. Il indique que les durées d'amortissement des matériels et des bâtiments vont être revues à la baisse. Un recensement des professionnels qui utilisent les déchetteries va être réalisé afin d'évaluer les volumes d'apports professionnels et leur provenance. Les orientations budgétaires se sont portées surtout sur le parc de véhicules à renouveler. Une augmentation de 3 % va être appliquée sur la participation des communes.
A la CCPB, Monsieur POTIRON a participé à une réunion sur le Tourisme qui s'est tenue en présence de Mr ROUILLET, salarié de la Communauté de Communes de Touraine Nord Ouest (TNO), qui était jusque là chargé de synchroniser, entre les 2 communautés de communes, les actions touristiques (chemins pédestres et équestres,...). Il y a environ 700 kms à border dont 1/3

pour la CCPB. Il déplore la manière dont la CCPB a décidé de mettre fin à la mission de coordination partagée avec Touraine Nord Ouest. Qui va coordonner la suite et la fin du projet ?

- Monsieur NION donne un compte rendu de la réunion du PNR qui s'est déroulée à Bourgueil. Il précise que le budget est difficile à établir à cause des aides européennes qui sont en nette diminution. La participation des communes est tout de même maintenue à 1 € par habitant pour 2013.
Il fait part du projet de mutualisation pour l'acquisition d'une tondeuse avec la ville de Bourgueil. Une réflexion est lancée sur le type de matériel à acquérir et sur la mise à disposition entre les 2 communes.
Il indique qu'un dossier peut être déposé afin d'obtenir un label pour l'économie d'énergie en éclairage public.
- Monsieur BOISDRON précise qu'il doit rencontrer, demain mardi 12 février, l'entreprise HARDOUIN au sujet des travaux d'élargissement du trottoir, au niveau de la Maréchalerie, afin de trouver une solution à l'évacuation des eaux pluviales à cet endroit. Il faudra, également, que l'entreprise revoie le revêtement du trottoir en remettant une couche de cailloux.
- Monsieur GUILBAUD donne un compte rendu de la réunion du SIEIL qui a eu lieu à Bourgueil. Monsieur BOISDRON précise qu'à la suite de cette réunion, il a pu rencontrer, avec Madame le Maire, Monsieur BOUCHER du SIEIL, en mairie de BENAIS, pour faire le point sur le changement des ampoules et de certains luminaires dans le cadre du projet qui a été proposé et validé par le SIEIL et qui a en outre été retenu par l'ADEME pour son financement.
- Madame FRAISSE fait le point sur les travaux qui sont en cours au stade. La remise en état du local « cuisine », dédié au club, est réalisée par les employés communaux (isolation, peinture, pose de meubles).
Un devis a été demandé au couvreur pour le démoussage de la toiture et le changement de quelques tôles qui sont percées.
Un devis pour le drainage du parking a été également demandé.
Elle proposera, à la prochaine réunion de conseil, après en avoir discuté en commission des bâtiments, un tarif pour la mise à disposition du stade aux utilisateurs qui souhaitent le louer.

2013-06 / CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MNT POUR LE MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention de partenariat avec la MNT permettant d'assurer la continuité de la garantie maintien de salaire des agents à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer ladite convention avec la MNT afin de bénéficier du contrat collectif sans participation financière de la commune, dans l'immédiat.

2013-07 / HABITAT – APPROBATION DE LA CHARTE DE DEONTOLOGIE RELATIVE AU FICHER PARTAGE DE LA DEMANDE

L'article L 4441-2-1 du Code de la construction et d'habitation issu de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a créé une obligation d'enregistrement au niveau départemental, de toute demande de logement locatif social.

Les demandeurs ont ainsi la garantie du suivi de leur demande. Ils disposent de l'assurance que leur demande est effectivement prise en compte et, en cas d'attente anormalement longue mesurée par le système d'enregistrement, cette même demande pourra bénéficier d'un examen prioritaire par la commission départementale de médiation.

La loi du 25 mars 2009 a fait évoluer les mesures d'encadrement de la gestion de la demande locative sociale en instaurant un formulaire unique national de la demande, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2010, en réformant le système d'enregistrement de la demande, par un traitement informatisé du 1^{er} mars 2011 et en offrant la possibilité de créer un fichier départemental ou régional.

En Indre-et-Loire, le fichier départemental commun de la demande locative sociale est effectif depuis le 12 décembre 2011, avec l'ouverture du site Internet de demande en ligne en avril dernier.

Cet outil permet la simplification des démarches pour le demandeur, améliore la lisibilité des modalités d'accès au parc social et la connaissance des besoins en matière de logement social.

Outre les bailleurs, les services de l'Etat désignés par le Préfet et les collecteurs du 1%, les communes, les établissements de coopération intercommunale compétents et les départements peuvent, après délibération, devenir services enregistreurs.

Le fait d'adhérer au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social permet à la collectivité, d'une part d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement et d'autre part de proposer à ses administrés un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

Afin de mutualiser les coûts de gestion de l'outil, une structure ad hoc à l'Union Sociale pour l'Habitat a été créée à l'échelle régionale, sous forme associative, pour prendre en charge l'administration des bases départementales du numéro unique et de gérer le cas échéant le fichier commun d'Indre-et-Loire. Aussi, en décembre 2011 l'association « AFIDEM Centre », composée uniquement des bailleurs sociaux de la région a été créée et agréée par le Préfet comme gestionnaire départemental du fichier partagé de l'Indre-et-Loire.

Conformément au décret du 30 décembre 2011, les fichiers partagés départementaux doivent faire l'objet d'une convention qui précise notamment leur organisation locale. Celle-ci s'est concrétisée en Indre-et-Loire par l'installation du comité de pilotage le 4 juillet dernier, et la mise en œuvre d'une Charte de déontologie, qui s'impose à tous les utilisateurs du fichier (les bailleurs, les services de l'Etat, le Conseil général, la Communauté d'Agglomération de Tour(s) Plus, les EPCI, les communes et les collecteurs du 1%).

Cette charte a pour objet de régir les règles de fonctionnement de l'outil. Elle précise d'une part les différents droits d'accès, le rôle et les engagements de chaque utilisateur et partenaire, notamment dans le respect de la confidentialité des données nominatives issues du fichier. D'autre part, elle définit ses règles d'utilisation, le fonctionnement lié au site Internet de saisie en ligne et les missions du gestionnaire départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver les termes de la Charte de déontologie du fichier partagé de la demande locative sociale de l'Indre-et-Loire
- s'engage à la respecter

2013-08 / CONTRAT DE VERIFICATION PERIODIQUE DES 2 AIRES DE JEUX

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une proposition de contrat concernant la vérification des aires de jeux au Square et à la Baronnerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les prestations détaillées dans le contrat proposé par le Bureau Véritas :

- première visite ponctuelle 180 € H.T. (uniquement en 2013)
 - puis visite annuelle 110 € H.T
- et ce, pour chaque aire de jeux.

Le présent contrat est conclu pour une durée ferme de trois ans et sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée égale, sauf dénonciation, par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant l'échéance du contrat.

2013-09 / NOUVELLE PROCEDURE ONF POUR LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une nouvelle procédure ONF pour la programmation des travaux dans les forêts communales.

Celle-ci se déroule en 2 étapes successives :

- 1^{ère} étape : L'ONF transmet à la Commune un premier document appelé « Le Programme d'Actions ». Ce document propose à la Commune une liste d'opérations sylvicoles que le Service ONF juge utile de mettre en œuvre en forêt communale, dans le cadre de l'entretien ou de l'investissement. Le Conseil Municipal décide des lignes dont il accepte la réalisation.
- 2^{ème} étape : A réception de ce document signé, le Service ONF envoie à la Commune « Le Devis », valant programme de travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de valider les 2 lignes inscrites dans « Le Programme d'Actions » qui concernent le fauchage et le labour de la parcelle 1 à la parcelle 28.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Madame le Maire donne lecture du courrier de la locataire du 2 rue du Petit Clocher qui donne son préavis pour quitter le logement au 30 avril 2013.

☞ Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Lire et Dire informant le conseil municipal de l'adoption du plan de redressement de l'Association par jugement en date du 17 janvier.

☞ Madame le Maire donne connaissance des nouveaux tarifs, applicables au 1^{er} janvier 2013, et transmis pour information par l'Association Présence Verte qui a pour but de permettre aux personnes isolées ou fragilisées de bénéficier d'un service de secours et de convivialité 24h/24 et 7j/7.

☞ Madame le Maire donne lecture du courrier du Sporting Club Benaisien l'informant que l'Association organise une vente au déballage d'objets d'occasion (brocante/vidé-grenier) le dimanche 19 mai 2013 au stade.

☞ Monsieur BOISDRON donne connaissance du compte rendu de la réunion du comité des fêtes qui a eu lieu le dimanche 10 février.

☞ Madame le Maire donne lecture du courrier de la FNACA l'informant que par promulgation de la loi en date du 6 décembre 2012, le Président de la République a officialisé la date de la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, au 19 mars.

☞ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'ERDF a retiré du réseau le transformateur contenant des PCB, plus connus sous le nom de pyralène, qui se trouvait à la Pasquerie. Celui-ci a été traité par dépollution et destruction en 2012 par leurs services.

☞ Madame le Maire donne un compte rendu de la réunion éco-école qui a eu lieu le 15 janvier à laquelle elle a pu assister avec Monsieur HALLIEN et Monsieur POTIRON. Elle informe que la classe de CP effectue une enquête sur le thème « du village au paysage ». Ce projet est réalisé avec le soutien technique et financier du PNR. Elle indique également que le prochain conseil d'école aura lieu le 19 mars.

☞ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion, avec les représentants de la LPO, de l'Office de Tourisme, des communes de Bourgueil et Continvoir, aura lieu mardi 12 février pour préparer « la nuit de la chouette » qui se déroulera le samedi 23 mars 2013.

☞ Madame le Maire précise qu'une réunion doit avoir lieu avec l'Inspection de l'Education Nationale et les maires du canton sur la mise en place en 2013 ou 2014 des nouveaux rythmes scolaires. Le Conseil Municipal sera appelé à en délibérer lors d'une prochaine réunion.

☞ Madame le Maire donne connaissance d'un courrier concernant la création d'une association pour la pratique de l'Airsoft qui sollicite l'aide des communes pour la recherche d'un terrain. Elle propose de rencontrer les personnes de cette association avec les conseillers qui le souhaitent pour en discuter.

☞ Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine Val de Loire (CPIE) a donné 4 arbres (2 noyers, 1 cormier, 1 amandier) que Christophe DESCHAMPS a plantés au conservatoire. Ce don s'inscrit dans le cadre de l'opération « replantation d'arbres » à laquelle la municipalité a souhaité candidater en 2012.

☞ Madame le Maire donne des informations concernant la réunion relative à l'abattoir qui s'est tenue le 16 janvier 2013 à la Préfecture. Les points suivants ont été évoqués : le portage juridique, les coûts du bâtiment, des VRD, des études, de l'agrandissement de la station d'épuration de Restigné. Une nouvelle réunion aura lieu très prochainement. Monsieur le Président de la CCPB informera les conseillers communautaires dans le cadre d'une réunion technique spécifique.

☞ Monsieur NION fait part de son mécontentement concernant les véhicules 4 X 4 qui labourent les chemins communaux à cause d'une vitesse excessive dans des chemins détremés par la pluie.

Les prochaines réunions de Conseil auront lieu le lundi 11 mars pour examiner le Compte Administratif 2012 et le lundi 25 mars pour le budget primitif 2013 et la refondation de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.